

Sujet : [INTERNET] usine enrobage Roquefort des corbières

De : "pierre robinault" <pierre.robinault@wanadoo.fr>

Date : 06/10/2019 21:37

Pour : <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

M le Préfet,

La qualité de la vie à Roquefort des Corbières et à La Palme, la santé des populations si proches du site envisagé, la beauté des sites dont certains sont classés Espaces Naturels Sensibles par les instances départementales, le potentiel et la réalité des activités principales qui y sont menées, viticulture et tourisme, cela au cœur d'un Parc naturel régional n'ont pas à souffrir de l'implantation -même provisoire- d'une usine chimique polluante destinée à des chantiers autoroutiers qui de surcroît ne concernent pas le territoire de ces communes. Par ailleurs la société Vinci dispose de nombreuses possibilités d'implantation sur des zones industrielles attenantes aux péages ainsi que de budgets suffisants au regard des bénéfices connus pour maîtriser ses aménagements sans impacter des territoires distants des chantiers, sans vocation industrielle, et ne disposant pas de moyens financiers et logistiques de préservation des populations et de l'environnement face aux risques industriels dont on constate hélas encore aujourd'hui qu'au-delà des protocoles prévus et des discours, ni les entreprises concernées, ni les collectivités territoriales n'en ont la maîtrise. En conséquence je m'oppose à ce projet.

Pierre Robinault
5 rue du Château
11540 Roquefort des Corbières



Garanti sans virus. www.avast.com